

Le Gosier, le 02 janvier 2021

A Mme la Rectrice
Parc d'activité la Providence
97183 Les Abymes

Objet : Pas de préconisation pour l'enseignement de l'EPS et l'animation des dispositifs sportifs sans les enseignants d'EPS ! (Réf : JC/RS N°394-2020)

Mme la Rectrice,

les enseignants d'EPS ont été destinataires de préconisations COVID de la part de l'inspection EPS (Réf : JC/RS N°394-2020) datées du 20 novembre 2020 et transmises le 10 décembre 2020. Elles font suite à l'alerte sociale et à la 1ère bilatérale du 20 novembre que vous avez conduite face à la FSU Guadeloupe pour laquelle avait été mis à l'ordre du jour le point :

“La FSU Guadeloupe exige que des audits soient faits et transmis concernant :

(...) le processus de déclinaison du courrier du directeur national adjoint de l'UNSS du 3 novembre concernant l'organisation de rencontres inter-établissements (virtuelles, différées, ...) mais aussi de tous les protocoles et repères EPS nationaux et de l'opportunité de consulter les représentants élus (CAPA, CTA, CAEN) du corps des PEPS pour cela lors de réunions régulières du CRUNSS ou de Groupes de travail dédiés. (...)”

Afin d'obtenir des réponses précises à ce point d'ordre du jour, nous avons rédigé un courrier le 17 novembre en vue de la bilatérale mais du fait d'une erreur de transmission, il ne vous est parvenu que le 23 novembre 2020. Vous ne nous avez produit aucune réponse précise lors de la bilatérale du 20 novembre.

- [Courrier SNEP-FSU à Mme la Rectrice. Processus de déclinaison académique des circulaires, notes, protocoles spécifiques à l'EPS ou au sport scolaire et démocratie sociale](#)

Pour rappel, Mme la Rectrice, notre syndicat, depuis le début de cette pandémie, interpelle vos services mais aussi le ministère pour que des protocoles spécifiques à l'EPS soient produits :

- [Quand l'administration se défousse, c'est l'EPS, les collègues et les élèves qui trinquent ! - SNEP-FSU Guadeloupe \(snepf-su-guadeloupe.net\)](#)

En effet, les protocoles sanitaires rédigés pour la pratique physique en dehors du milieu scolaire ne sont souvent pas adaptés et freinent, par conséquent, la reprise de l'EPS pourtant indispensable pour nos élèves. Si dans un premier temps, dépourvues de données scientifiques et épidémiologiques fiables, les autorités ont pu faire valoir le principe de précaution afin de protéger la population, souvent à la demande des syndicats, il nous semble aujourd'hui complètement inconcevable que près de 10 mois après le début de la pandémie nous ne fassions pas davantage appel aux relevés de terrain, aux pratiques mises en place par nos collègues et aux conséquences qu'elles ont produites.

Nos collègues ont d'autant plus le sentiment d'un mépris de leur professionnalisme, qu'alors que notre académie au mois de septembre était en plein pic épidémique et en décalage complet avec la situation nationale, aucune préconisation académique n'a été formulée ni au niveau de l'EPS ni au niveau de l'UNSS. Les nombreuses questions des équipes vers l'IA-IPR et sans doute la direction régionale UNSS sont restées lettres mortes poussant les équipes à produire elles-mêmes des protocoles sanitaires EPS et AS pour pouvoir fonctionner collectivement comme ils en ont l'habitude. Une enquête a, par ailleurs, eu lieu dans un district UNSS sans que l'on sache si elle émanait de la direction régionale, sans généralisation et bilan transmis au CRUNSS ou au CNUNSS. Les premières préconisations académiques pour l'EPS ou l'UNSS ne sont intervenues que début décembre soit plus de 2 mois après la rentrée sous pic épidémique. Elles font référence à des préconisations jamais transmises aux enseignants d'EPS.

Concernant, les préconisations COVID formulées par l'inspection EPS (Réf : JC/RS N°394-2020) transmises le 10 décembre 2020 aux chefs d'établissements, trois éléments saillants interpellent nos collègues :

- la distance de 2 m en cas de pratique physique sans masque,
- la limitation de l'usage des vestiaires,
- les regroupements avec masques au sein de la séance (début, entre exercices, fin).

Afin de mieux comprendre le processus qui a conduit à produire ces recommandations, nous souhaiterions savoir, concernant la période allant de la rentrée 2020 au 20 novembre 2020 (date des préconisations) et alors que les données épidémiques se sont améliorées malgré un pic épidémique sur notre territoire :

- combien de protocoles intégraient effectivement :
 - la distance de 2 m en cas de pratique physique sans masque ?
 - la limitation de l'usage des vestiaires hormis la désinfection obligatoire des mains à son entrée ?
 - les regroupements avec masques au sein de la séance (début, entre exercices, fin) ?
- combien de chaînes de contamination ont mis en évidence :
 - la responsabilité de la pratique de l'EPS ?
 - plus spécifiquement le manquement à l'un des 3 éléments saillants relevés par nos collègues ?
- si ces données ont été transmises à l'Inspection Générale et à la direction nationale UNSS en vue d'un protocole spécifique à la Guadeloupe ?
- combien de représentants enseignants d'EPS, parmi les 22 élus titulaires et suppléants professeurs d'EPS et agrégés, ont été consultés préalablement à la rédaction de ces préconisations ?

Mme la Rectrice, à travers ces demandes, nos collègues pensent qu'il est temps d'enfin **faire preuve de méthode dans la collecte et l'exploitation de données spécifiques à leur discipline** aussi bien au niveau national qu'académique afin que nous puissions proposer **dans le consensus le meilleur service à nos élèves. Le dialogue social est incontournable** dans ce processus et manque cruellement dans cette période. Les élus du personnel choisis par nos collègues sont seuls à même de recréer ce lien de confiance entre l'administration et la profession. Nous souhaitons, pour ce faire, qu'enfin **des groupes de travail et le CRUNSS (2 obligatoires par année¹) soient convoqués pour travailler sur des données fiables et spécifiques collectées localement** en toute transparence dans les établissements pour **ne plus donner le sentiment que les décisions sont prises en déconnexion des pratiques effectives de la profession pouvant avoir donné toute satisfaction**. Ce n'est qu'ainsi que la défiance très importante, et sans doute au moins pour une part compréhensible, pourra cesser.

Veillez croire, Mme la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Emmanuel Roublot
Secrétaire académique du SNEP-FSU



Copies :

- Enseignants d'EPS
- DAASEN : Adelaide TINE
- IA-IPR EPS : Julien COZEMA
- DRUNSS : Ketty LABAU-TOTOBOC
- Inspection Générale : André CANVEL

¹ Art 18 - Statut de l'UNSS - <https://cutt.lv/1jocONR>